



Comité d'Établissement de la région SNCF Alsace
8, rue de Koenigshoffen 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 75 38 90 – Fax 03 88 75 38 91 Tél. SNCF : 78 08 90 – Fax : 78 08 91

FICHE D'INSCRIPTION RETRAITES 2012

**A compléter lisiblement et à retourner au siège du CE
ou à votre permanence avant les dates limites indiquées dans le catalogue accompagnée :**

- d'un chèque d'acompte de 50 %
 - Avis de non imposition pour les séjours Sainte Maxime et Menton
- (Toute demande incomplète vous sera retournée et non prise en compte).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

N° d'immatriculation Caisse de Prévoyance : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Tél.Domicile : _____ Tél.Portable : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Marié Veuf Séparé Divorcé Célibataire Vie Maritale

Liste de tous les participants y compris le demandeur si celui-ci participe au séjour
(en cas de noms de famille différents, préciser le lien de parenté)

NOM	Prénom	Né(e) le	Sexe	Parenté

Nombre total de participants au séjour : _____

CHOIX : Lieu : _____ Du _____ au _____

A _____ le _____ Signature du demandeur _____

OBSERVATIONS :

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

CATALOGUE RETRAITES 2012

Comme les années passées, certaines règles restent d'actualité :

Ayants droit :

Les voyages seront accessibles aux seuls cheminots retraités (et personnel CE) et leurs ayants droit (conjoint, concubins déclarés, veuf et veuves).

Les autres participants paieront le plein tarif, dans la mesure des places disponibles.

Aide du CER :

Le CER participera financièrement à hauteur de 9 € pour un maximum de 8 jours de sortie ou voyage par personne pour l'année.

Inscription :

Un versement de 50 % vous sera demandé au moment de l'inscription.

Le solde sera à régler dès réception du courrier de confirmation qui vous sera adressé par le C.E.R.

Conditions d'annulation des voyages et sorties :

Chaque organisme partenaire a des conditions d'annulation spécifiques. Se renseigner au CE. La souscription de l'assurance est vivement conseillée.

Dans tous les cas, il sera retenu 9 € pour frais de dossier.

Le CE se réserve le droit d'annuler des sorties ou des voyages si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.

Divers :

Pour toute activité ou séjour avec le CE, une bonne condition physique est requise.

En cas de surnombre, le CE se réserve le droit de mettre en place des règles d'attribution.

Aucune inscription sauf pour la sortie raquettes ne sera acceptée et prise en compte avant le **10 février 2012**.

Chaque participant recevra un descriptif complet avant le début du séjour ou du séjour : horaires, programme, accès, infos.

<p>Renseignements au Service Vacances du CE : 03.88.75.38.90 ou SNCF 78.01.10.</p>
--